

220^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AU SERVICE DES PROGRAMMES ET DU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE AU COLLÈGE CONSTITUANT DE JOLIETTE :

Suivant la démission de madame Sophie Meyer au poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique du collège constituant de Terrebonne, et l'obtention de ce poste par M. Eric Francoeur, le poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique du collège constituant de Joliette sera vacant à compter du 28 août prochain. Il y a donc lieu d'amorcer le processus de sélection visant à pourvoir ce poste d'un nouveau titulaire.

Il s'agit pour le comité exécutif, conformément au paragraphe 4.2 du *Règlement no 9 portant sur la dotation*, d'autoriser l'ouverture du poste et de constituer le comité de sélection.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu le départ imminent du directeur adjoint au Service des programmes et du développement pédagogique du collège constituant de Joliette pour occuper les mêmes fonctions au collège constituant de Terrebonne;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de combler ce poste;

Attendu l'article 4.2 du Règlement portant sur la dotation qui précise que le comité exécutif décide de la composition du comité de sélection chargé de lui recommander un candidat et de l'échéancier de travail;

CERL-20170823-01 *Il est résolu d'autoriser l'affichage du poste de direction adjointe au Service des programmes et du développement pédagogique au collège constituant de Joliette; de nommer M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, un membre du personnel d'encadrement désigné par la direction générale et un membre représentant l'Association des cadres comme membres du comité de sélection chargé de recommander un candidat au comité exécutif, étant entendu que la direction des ressources humaines agira comme membre et secrétaire du comité.*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Hélène Bailleu
 Francine Ranger
 Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Alain Lamarre
 Benoît Tessier
 Benoît Valiquette

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée